



---

## La partie patronale présente ses quatre intérêts majeurs

Chères et chers membres,

La séance de négociation du 12 février a permis de compléter la phase de questions et précisions afférentes aux enjeux des deux parties. Au terme de cet exercice la partie patronale a résumé ses demandes en quatre intérêts majeurs que le comité de négociation a ainsi compris :

1. Reconnaître le rôle des chargées et chargés de cours dans l'atteinte des objectifs de l'Université;
2. Mettre en place des structures et des procédures suffisamment souples pour tenir compte de la mission de l'Université qui est d'offrir un enseignement de qualité supérieure permettant de s'adapter aux nouvelles réalités;
3. Simplifier la convention collective là où elle est trop compliquée;
4. Respecter la réalité et le contexte budgétaire actuel.

Rattachés à ces intérêts, des objectifs se sont vus spécifiés. Ainsi:

- créer des contrats annuels de chargées ou chargés de cours;
- apporter d'importants changements au niveau des exigences de qualification lesquels seront susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'accès à l'emploi;
- avoir une plus grande souplesse au niveau de l'attribution des cours;
- prévoir la perte de pointage en cas de désistement d'un cours à la dernière minute.

Les parties ont identifié des enjeux communs, notamment:

- introduire les définitions des fonctions des différents titres d'emploi tels ceux de chargée et chargé de clinique, de superviseure et superviseur de stage et de chargée et de chargé de formation pratique, dans la convention collective;
- convenir d'une procédure de règlement des litiges plus rapide et efficace;
- convenir d'une procédure de contestation de refus de reconnaissance des exigences de qualification plus rapide et efficace.

Bien que les deux parties conviennent d'enjeux communs, il ne faut pas se méprendre quant à l'ampleur et l'importance de la négociation actuelle. Et c'est dans cet ordre d'idée, que nous vous rappelons que la meilleure occasion d'en discuter et de recevoir des clarifications est au sein de l'assemblée générale. La prochaine a lieu le **19 février à 13h au 3200 Jean-Brillant, local B-3205**. Venez en grand nombre!

Solidairement,

Votre équipe syndicale

---